

E 2001 (B) 1/82

*Le Professeur W.E. Rappard
au Chef du Département politique, F. Calonder*

R

Londres, 5 août 1919

J'ai eu l'honneur de vous transmettre en date du 3 août la dépêche que voici:
«Rappard avise que Puissances paraissent unanimes à admettre Allemagne à Organisation Travail après conférence Washington, qui statuera. Pour Anglais et Américains cette admission aurait caractère conditionnel et temporaire jusqu'à accession Allemagne à Société des Nations. Pour Français et probablement Italiens et Belges article 387 Traité Paix n'exclut pas adhésion régulière Organisation Travail sans accession Société Nations. Sur second point votre télégramme informations suivront après entrevue Cecil, House, Drummond, mardi. Prière aviser famille mon retour retardé jusqu'à vendredi matin.»

J'espère que cette dépêche se sera expliquée d'elle-même. Le rapport que j'adresse à M. le Conseiller fédéral Schulthess¹ et dont je me permets de vous transmettre ci-incluse une copie la complètera en tous cas.

1. *Reproduit en annexe au présent document.*



Je viens d'avoir les conversations annoncées dans cette dépêche. Vu leur importance et quoiqu'elles aient porté essentiellement sur les mêmes points, je me propose de vous en rendre compte successivement aussi fidèlement que possible.

Je vis d'abord pendant un quart d'heure *Lord Robert Cecil*, qui est installé à Sunderland House, au siège provisoire de la Société des Nations. Il se plaignait de ce que le service de presse de la Société des Nations était encore insuffisamment organisé et qu'il se trouvait ainsi privé des informations nécessaires.

Lord Robert admet que, si le Gouvernement suisse signifie son accession à la Société des Nations dans les deux mois qui suivront son entrée en vigueur, rien ne s'opposerait à ce que la ratification populaire reste réservée. Il nous engage simplement à formuler la déclaration d'adhésion sans y prononcer le mot de «réserve», mais il admet qu'en fait la votation populaire intervenant après la fin des deux mois pourrait déterminer la sortie immédiate de la Suisse de la Société des Nations. Je demandai à Lord Robert Cecil s'il estimait utile pour la Suisse d'imiter certains des autres Pays neutres, en signifiant déjà maintenant son désir d'adhésion. Il m'a répondu que l'Espagne et certains Etats de l'Amérique du Sud, dont il avait oublié les noms, avaient en effet annoncé déjà leur intention d'entrer dans la Société des Nations. Il croyait que la Norvège se disposait actuellement à une démarche analogue. Pour la Suisse, ajouta-t-il, je vous propose de m'écrire en votre nom personnel une lettre où vous me déclarez que l'intention du Gouvernement fédéral est d'obtenir l'adhésion de la Suisse. Je ne ferai, poursuivit-il, aucun usage de cette lettre, à moins que les adversaires de Genève dans mon entourage proposent de nouveau de déplacer le siège de la Société des Nations. Je compte écrire cette lettre dès demain et je me permettrai d'en inclure copie.²

Au sujet du contact à établir entre les organes de la Société des Nations et le Gouvernement fédéral, il me proposa d'avoir recours aux services du Ministre de Suisse à Londres, avec lequel il entretenait les meilleurs rapports.

Lord Robert Cecil ignorait la déclaration de Pichon, à laquelle vous avez fait allusion dans la dépêche qui m'a été transmise.³ Pour ce qui me concerne, dit-il, je ne vois pas du tout sur quel texte M. Pichon pouvait s'appuyer pour déclarer

2. *Cette lettre, adressée au Colonel House, à Lord Robert Cecil et à Sir Eric Drummond disait:* With reference to the conversation you were good enough to grant me yesterday I beg to inform you that the Swiss Government have unanimously decided on the 4th of August to recommend to the Federal Parliament that Switzerland join the League of Nations as original Member. They have proposed the addition of a special Article to the Federal Constitution. This proposition is to be discussed in a special session of both Houses in September and will then be submitted to a popular Referendum. If the Federal Government have not as yet publicly notified to the General Secretary of the League of Nations their intention to accept the invitation, it is only because that invitation has not yet become effective and because constitutional reasons prevent them from doing so before the vote of the Parliament. There can be no doubt however as to their unanimous wish in the matter. (E 2001 (B) 1/82).

3. *Il s'agit sans doute du télégramme no 57 du Département politique à la Légation de Suisse à Londres, expédié de Berne, le 1^{er} août, à 19 h 50. D'après ce télégramme, la déclaration de Pichon disait:* Deutschland könne an der Arbeitskonferenz teilnehmen, ohne dass es Mitglied des Völkerbundes sei. Die Aufnahme könnte auf Wunsch der Konferenz selbst ausgesprochen werden.

nécessaire une unanimité quelconque. Peut-être, ajouta-t-il, s'est-il dit quelque chose à ce sujet au Conseil des Quatre, mais je ne le crois pas et, pour ma part, je ne tiendrai aucun compte des déclarations de M. Pichon. Je suis tout à fait persuadé, poursuivit-il, que *l'Allemagne* sera admise dans la Société des Nations avant la fin de l'année 1920.⁴ Je voudrais que la première assemblée des délégués ne se réunît pas à Washington avant le printemps prochain, car, à ce moment-là, je crois que les esprits seront mûrs pour voter l'admission de l'Allemagne. Ils ne le seraient peut-être pas encore cet automne, quoique le sentiment au sujet d'une prochaine admission de l'Allemagne ait déjà beaucoup changé en Angleterre et qu'en France aussi l'opposition commence à fléchir.

Quant à *l'Autriche*, Lord Robert estime que son admission immédiate s'impose et il ne doute pas qu'elle ne soit accordée. Il serait personnellement d'avis d'ajourner quelque peu l'admission de la Hongrie jusqu'à ce que la stabilité gouvernementale y soit mieux assurée.

Quant à la *participation d'un Suisse à l'un des Services du Secrétariat de la Société des Nations*, Cecil m'engage à en parler à Drummond. Je reviendrai plus longuement sur ce sujet plus bas.

J'ai abordé, conformément à vos instructions, le sujet de la *neutralité* avec Lord Robert Cecil. Dès que je prononçai le mot, il s'écria en riant : Vous savez que je déplore que l'habileté du Gouvernement fédéral ait trompé ma vigilance. Jamais je n'aurais consenti à la concession qui vous a été faite. Mais, ajouta-t-il, Drummond, qui a étudié la question, me déclare que votre neutralité a été effectivement et efficacement sauvegardée dans le Traité de Paix. Cela ne s'étend naturellement, ajouta-t-il, qu'à la neutralité militaire et non pas à la neutralité économique. Comme Lord Robert se déclarait si franchement hostile à notre neutralité, je crus bien faire en n'insistant pas davantage. J'eus d'ailleurs la même intuition en parlant avec House et avec Drummond. Je ne reviens donc pas à cette question plus bas.

Au sujet du danger que le *procès de l'empereur* ne puisse avoir lieu à Genève, Cecil me dit qu'il n'avait jamais entendu parler d'un projet pareil. Il espérait que ce procès n'aurait pas lieu du tout. J'appris de plus par Lord Robert que le Conseil de la Société des Nations se réunirait officiellement dès la ratification du Traité de Paix par trois des grandes Puissances alliées. Jusqu'à ce que tous les Etats alliés aient ratifié le Traité, les représentants des Etats ratifiants auront seuls droit de vote au Conseil.

J'ai retiré de ma conversation avec Lord Robert Cecil le sentiment très net que les nuages qui avaient temporairement assombri le ciel helvétique à ses yeux s'étaient complètement dissipés. Je suis heureux de pouvoir vous confirmer très

[...] Nach gleicher Auskunft soll Pichon in der Sitzung der Friedenskommision erklärt haben, dass die Aufnahme Deutschlands in den Völkerbund nicht nur von der Zustimmung von 2/3 der Konferenz abhängt, sondern noch von gewissen moralischen Garantien, die einstimmig von den vertretenen Mächten zu bestimmen wären. [...]. (E 2001 (B) 1/81).

4. *Pour des propos analogues de Lord Robert Cecil rapportés par le Ministre de Suisse à Londres, cf. lettre de G. Carlin à F. Calonder du 30 juillet 1919*: «L'Allemagne devrait être reçue dans la Société des Nations le plus tôt possible, c'est-à-dire aussitôt qu'elle aurait fourni les preuves de vouloir exécuter de bonne foi les conditions du Traité de Paix». (E 2001 (B) 8/23).

catégoriquement la même impression que je retirai tout aussi nette de mes conversations avec le Colonel House et avec Sir Eric Drummond.

Le Colonel House, que j'ai vu à son hôtel cet après-midi, mit tout de suite la conversation sur le terrain des documents dont nous demandions la publication.⁵ Il avait été prévenu de notre désir par M. Stovall, mais il n'avait pas vu les documents en question. Je les lui soumis, il les lut attentivement en ma présence et m'autorisa à vous informer que le Gouvernement américain n'aurait aucune objection à leur publication. Je vous transmets cette nouvelle par dépêche, conformément à votre désir.

Au sujet de la *ratification populaire de la décision du Conseil fédéral* relative à l'accession de la Suisse à la Société des Nations, House fut du même avis que Cecil. Nous désirons la participation des Neutres et nous les aimons d'autant mieux que leurs institutions sont plus démocratiques. Nous ne saurions donc faire de difficultés à la Suisse à ce sujet, me déclara le Colonel House.

Je m'excusai auprès de lui du silence que le Gouvernement fédéral avait jusqu'ici gardé au sujet de son projet d'établissement d'une *station radio-télégraphique*⁶ en Suisse. Il me dit: votre silence ne m'a pas étonné, ni froissé le moins du monde. De notre côté, nous n'avons pas cru devoir l'interrompre, quoique je n'aie nullement perdu cette affaire de vue. Nos Alliés anglais et français ne manifestent pas beaucoup de sympathie pour ce projet, qui affranchirait tout le monde de l'Amérique du Nord et du Sud de la tutelle de la censure, mais c'est pour nous une raison de plus d'insister pour le prochain établissement de cette installation. La situation politique aux Etats-Unis m'oblige cependant à ajourner toute nouvelle démarche à ce propos. Les adversaires du Président Wilson me surveillent en effet de très près et me condamnent à une inactivité presque absolue. Toute parole prononcée et toute démarche faite en faveur de la Société des Nations par moi sont interprétées en Amérique comme un défi jeté à l'opposition américaine. Voilà pourquoi je ne puis pas poursuivre, pour le moment, nos conversations au sujet de l'établissement de la station radio-télégraphique en Suisse, dont je suis heureux d'ailleurs de savoir le point si bien accueilli par votre Gouvernement; voilà pourquoi aussi je ne puis m'accorder le plaisir de me rendre à Genève, comme je le voudrais.

Le Colonel House avait eu connaissance de la déclaration de Pichon, mais il n'y attacha aucune importance. Il était plus affirmatif encore que Lord Robert Cecil au sujet de la prochaine *admission de l'Allemagne*. Il voudrait que l'Assemblée de la Société des Nations se réunît à Washington dès le mois de novembre et qu'elle se réunît à nouveau à Genève au printemps prochain. Je sais, me dit-il, que je ne suis pas d'accord avec Cecil sur ce point, mais je crois indispensable, dans l'intérêt même de la vitalité de la Société des Nations, que l'Assemblée se réunisse aussitôt et aussi souvent que possible. C'est l'Assemblée bien plus que le Conseil qui sera aux yeux des masses l'organe vital de la Société et il importe grandement qu'il prenne conscience de son existence et de son importance. C'est la première fois que j'entends exprimer cette opinion et je ne manquai pas d'assu-

5. *Il s'agit des documents publiés en annexe au Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la question de l'accession de la Suisse à la Société des Nations (du 4 août 1919).*

6. *A ce sujet, cf. aussi n° 32.*

rer le Colonel House combien la Suisse et tous les autres petits pays seraient heureux de tout ce qui tendrait à accroître l'influence et l'importance de l'Assemblée par rapport au Conseil.

Quant à l'*Autriche* et à la *Hongrie*, House croyait leur admission imminente. Le nouveau Gouvernement hongrois, me dit-il, a été créé par les Alliés et j'espère que la paix avec l'Autriche et avec la Hongrie ne se signera pas sans que la date de l'admission de ces deux pays dans la Société des Nations y soit au moins approximativement fixée.

Au sujet de notre désir d'être représentés dans un des organes de la Société des Nations et notamment dans sa section juridique, le Colonel me renvoya, comme Lord Robert Cecil l'avait déjà fait, à Sir Eric Drummond.

Sur le procès de l'empereur d'Allemagne, il partage absolument les opinions et les répugnances de Lord Robert.

Le Colonel House se déclara convaincu que l'opposition à la ratification du Traité qui se manifestait encore en Amérique diminuait et serait bientôt brisée. Il m'a confié qu'il s'attendait à la ratification par le Sénat des Etats-Unis dans la première moitié de septembre.

Mon entretien avec Sir Eric Drummond dura presque une heure et se poursuivit sur le ton de la conversation la plus familière et la plus amicale. Il était mieux au courant de la situation suisse que Lord Robert Cecil et que le Colonel House. Il n'ignorait pas les efforts du Gouvernement fédéral et il s'en félicitait beaucoup. Le problème de la ratification dans les deux mois le préoccupait vivement. Il se pose d'une façon analogue me dit-il, quoique non identique, en Espagne et en Colombie. La constitution de ces pays, poursuivit-il, empêche leur Parlement de se prononcer avant l'action du Gouvernement et leur interdit la méthode de l'autorisation préalable. J'ai exprimé à Sir Eric ma surprise à ce sujet et j'ajoutai que cela créait à ces pays une difficulté d'un autre ordre. Quelle que soit la longueur du délai qu'on pourrait leur accorder, la difficulté restait pour eux la même, puisqu'ils ne pouvaient voter que sur un fait accompli, alors que pour nous rien, si ce n'est la brièveté du délai, ne nous empêchait de faire voter le peuple avant de laisser agir le Gouvernement. Il reconnut cette différence notable et me répondit sur le fond dans le même sens que Lord Robert et que le Colonel House. Il n'estime pas non plus qu'une réserve portant sur la ratification soit interdite aux termes du Pacte, car l'intention de ses auteurs n'était certainement pas de l'interdire. Mais il m'a conseillé aussi d'éviter dans notre déclaration d'adhésion le mot de réserve. Il sera toujours possible, dit-il, d'exprimer la même pensée avec d'autres mots et nous ne chercherons certainement pas à prendre un pays comme le vôtre dans une souricière en le considérant comme définitivement lié malgré lui par la déclaration de son Gouvernement.

Sir Eric Drummond me confirma ce que le Colonel House m'avait dit au sujet de l'opinion publique américaine. Nous sommes condamnés, me dit-il, au silence et à la passivité la plus absolue par le désir de ne pas accroître la force de l'opposition républicaine en Amérique. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas affirmer notre existence avec l'énergie qui serait peut-être nécessaire.

Au sujet de l'admission de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Hongrie à la Société des Nations, Sir Eric Drummond me confirma en tous points et avec plus d'énergie et de précision encore les dires de Cecil et de House. Une déclaration

aurait déjà été communiquée aux Autrichiens qui leur garantirait par avance leur admission immédiate ou, en tout cas, très prochaine. Quant à l'opposition à l'admission de l'Allemagne, Sir Eric constatait également son rapide fléchissement en Angleterre et même en France. [...].⁷

Je me suis décidé à quitter Londres demain matin en emportant avec moi mes rapports. Je tiens à compléter celui-ci encore ce soir et je vous le transmettrai par express dès mon arrivée en Suisse.

J'ai revu Sir Eric Drummond cet après-midi, et lui ai transmis la bonne nouvelle de la décision unanime du Conseil fédéral au sujet de l'accession de la Suisse à la Société des Nations. Il s'en est montré très visiblement enchanté et m'a chargé de très chaleureuses félicitations, que j'ai l'honneur de vous transmettre. Vous trouverez ci-incluse copie d'une lettre identique que j'adresse à Lord Robert Cecil, au Colonel House et à Sir Eric Drummond.⁸ Il ne s'agit nullement d'une pièce officielle, mais uniquement d'une lettre personnelle établissant bien la position du Gouvernement fédéral.

J'ai remis au Colonel House et à Sir Eric Drummond les exemplaires de vos deux discours des 2 et 9 juillet.⁹ Drummond qui les connaissait déjà par extraits, s'est montré très heureux de les posséder in extenso.

En termes très prudents, j'ai touché un mot à Drummond des efforts qui se seraient faits de certains côtés en Belgique pour discréditer la Suisse dans la Presse. Il m'a répondu avec vivacité et avec chaleur que nous ne devons nullement nous inquiéter à cet égard et que nous pouvions être bien assurés que ce ne serait jamais aux sources belges que les autorités de la Société puiseraient leurs informations sur notre pays.

Veillez, je vous prie, M. le Conseiller fédéral, excuser la rédaction très hâtive de ce rapport. Je n'ai pu le terminer que grâce à l'exceptionnel dévouement des dactylographes de la Légation, que M. le Ministre Carlin a bien voulu laisser à ma disposition pour cela.

Je serai à Valavran lorsque vous recevrez ce rapport et je me tiendrai naturellement à vos ordres pour le compléter oralement, si vous deviez le désirer.

ANNEXE

E 2200 Washington 10/4

*Le Professeur W.E. Rappard au Chef de Département de
l'Economie publique, E. Schulthess*

Copie

R

Londres, 5 août 1919

Le Comité d'Organisation de la Conférence de Washington a terminé ses travaux hier, après avoir siégé deux fois par jour le 31 juillet, le 1^{er}, le 2 et le 4 août. J'ai l'honneur de vous rendre compte de ces séances. Pour ne pas charger ce rapport de détails inutiles, je me permettrai d'en éli-

7. Suit un long résumé de l'entretien concernant l'engagement de Suisses dans les services de la Société des Nations.

8. Cf. note 2.

9. Cf. nos 6, 11.

miner tout ce qui ferait double emploi avec le procès-verbal officiel des séances que vous recevrez incessamment¹⁰, ainsi que tout ce qui n'offre aucun intérêt spécial pour la Suisse.

1. *Personnel et méthodes de travail de la Commission.* [...] ¹¹

2. *Date de la Conférence* : La Commission a perdu beaucoup de temps à discuter de cette question et des difficultés qu'elle soulève. Les principaux éléments de la situation sont les suivants:

a) Il est fixé dans le Traité de Paix que la première conférence pour l'Organisation Internationale du Travail doit se réunir à Washington au mois d'octobre, en réponse à l'invitation qui sera adressée par le Gouvernement des Etats-Unis aux différents Etats membres de la Société des Nations;

b) avant que les Etats-Unis n'aient ratifié le Traité de Paix, ils ne sauraient lancer leurs invitations. D'une part, en effet, ils ne font pas encore partie eux-mêmes de la Société des Nations jusqu'à cette date et, d'autre part, le Gouvernement des Etats-Unis n'a à sa disposition aucun crédit pour faire face aux dépenses occasionnées par la Conférence;

c) M. Shotwell, qui était allé aux Etats-Unis avec le Président Wilson et qui en était revenu à la veille de nos séances avec M. Polk, nous a exposé l'attitude des chefs parlementaires à l'égard de la Conférence de Washington. Il s'était, en effet, fait un devoir de les consulter pour pouvoir nous renseigner le plus complètement possible. Tout le monde au Parlement américain est désireux de voir la Conférence se réunir au mois d'octobre. Les républicains, adversaires du Président Wilson, tiennent à ne pas montrer moins de zèle pour les revendications ouvrières, et par conséquent pour la Conférence de Washington, que les démocrates. Pour faciliter la Conférence sans renoncer à leur opposition au Traité de Paix, ils ont proposé un projet de loi autorisant le Président des Etats-Unis à convoquer la Conférence et à adhérer à l'Organisation Internationale du Travail avant la décision finale au sujet de la ratification du Traité de Paix. Le Président Wilson serait cependant hostile à ce projet de loi, désirant se servir de la popularité générale dont jouit le projet de l'Organisation Internationale du Travail comme d'un levier pour faire adopter au Sénat le Traité de Paix dans son ensemble. Il serait d'ailleurs tout à fait opposé en principe à toute disjonction d'un élément quelconque du Traité de Paix pour ne pas créer un précédent dont ses adversaires ne manqueraient pas de faire état contre lui, en lui imposant des réserves dont il ne veut pas.

La situation qui résulte de ces divers facteurs est très paradoxale. La Conférence doit avoir lieu au mois d'octobre, tout le monde le désire, mais le retard apporté à la ratification du Traité de Paix par le Sénat américain rend toute précision impossible. Il est probable — cela résulte à la fois des déclarations de MM. Shotwell et Stewart et des télégrammes échangés avec les Affaires étrangères et le Ministère du Travail des Etats-Unis — que l'on procédera comme si la ratification était acquise, tout en respectant la fiction constitutionnelle. Les pays seraient donc prochainement invités officiellement à se préparer à participer à la Conférence de Washington, qui serait officiellement convoquée au lendemain de la ratification du Traité de Paix par le Sénat des Etats-Unis. Au sujet de cette ratification. Tout le monde ici paraît d'accord pour penser qu'elle sera acquise avant la fin du mois de septembre au plus tard. Cependant, le Comité d'Organisation a été unanime à penser qu'il était impossible de proposer la convocation de la Conférence du 1er octobre. Il a donc télégraphié au Département du Travail américain pour lui proposer la date de la semaine du 15 au 22. Le Comité d'Organisation se réunirait une dernière fois à Washington huit jours avant l'ouverture de la Conférence. Le Secrétariat Général y serait établi par M. Butler au Ministère américain du Travail dès le début de septembre.

3. *Admission de l'Allemagne* : Les journaux nous apprennent ce matin, et je viens d'en parler encore à M. Butler, que le congrès international des syndicats ouvriers a décidé hier à Amsterdam de ne participer à la Conférence de Washington que si tous les Etats y étaient invités. Cette décision a été prise, malgré les voix des Anglais et des Américains, par les représentants des syndicats ouvriers du Continent unanimes. Cette résolution, qui était prévue, remet cependant tout en question; M. Butler compte en parler avec son Gouvernement aujourd'hui même. Je dois le revoir

10. *Non reproduits*, cf. J.I. 149, 1977/135/74 et EVD KW Zentrale 1914–1918/102–103.

11. *Ont été supprimées diverses informations sur les délégués des pays à la conférence préparatoire de Londres et sur l'organisation de cette conférence.*

demain matin et j'aurai sans doute, à la suite de cette nouvelle entrevue, quelques informations supplémentaires à ajouter à celles que je tiens à vous donner sur les débats de notre Commission à ce sujet. Dès la première séance, comme vous le montrera le procès-verbal officiel, la question s'est posée. M. Fontaine nous a rendu compte des assurances qui avaient été données aux Allemands par le Président de la Conférence de la Paix et des discussions qui ont eu lieu à ce sujet devant la Commission de la Chambre française chargée d'examiner le Traité. Il résulte de ses explications que les Alliés se considèrent comme liés d'honneur à inviter l'Allemagne à adhérer à l'Organisation Internationale du Travail immédiatement après la Conférence de Washington. Les délégués anglais et américains prévoyant que l'accession de l'Allemagne à la Société des Nations ne saurait tarder, voudraient donner à son admission à l'Organisation Internationale du Travail un caractère provisoire et conditionnel. Ils estiment que, si l'Allemagne refusait d'entrer dans la Société des Nations, elle ne saurait continuer à faire partie de l'Organisation Internationale du Travail. Les Français, les Italiens et les Belges d'autre part ont déclaré qu'à leur sens et vu les discussions antérieures, l'article 387 du Traité de Paix n'empêchait pas l'Allemagne de faire partie de l'Organisation Internationale du Travail, même si, pendant des années, elle ne devait pas être admise dans la Société des Nations. Je me permets de vous signaler cette divergence de vue à cause de l'intérêt psychologique et politique qu'elle présente. Son importance pratique me paraît cependant nulle, étant donné d'une part que la prochaine admission de l'Allemagne à la Société des Nations me paraît assurée et de l'autre parce qu'il me semble évident que l'Allemagne refuserait de participer aux travaux de l'Organisation Internationale du Travail si elle devait être longtemps exclue de la Société des Nations.

A ce propos, M. Fontaine a déclaré hier que Sir Eric Drummond venait le jour même de l'informer que l'Autriche allemande serait admise dans la Société des Nations à la signature même de la paix. Des assurances verbales auraient, paraît-il, déjà été données à St-Germain dans ce sens.

4. *Liste des Etats de la plus haute importance industrielle* : Après de longs pourparlers, la Commission a proposé à l'unanimité que, selon son avis, les huit Etats de la plus haute importance industrielle seraient les suivants: Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie, Belgique, Japon, Suisse, Espagne. Lorsque l'Allemagne sera admise à l'Organisation Internationale du Travail, la Commission propose que l'Espagne devrait lui céder sa place. Pour ce qui concerne le Comité d'Organisation, nous avons donc gagné la première manche de la partie. Nous devons ce succès à l'intervention très énergique en notre faveur du délégué de la Grande-Bretagne, appuyé par ceux des Etats-Unis et du Japon. L'attitude des autres délégués, sans être hostile, était extrêmement réservée. MM. di Palma et Mahain avaient évidemment pour instructions de ne pas se prononcer. M. Fontaine plaida en termes très généraux et assez mollement la cause de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et de l'Espagne. D'après le texte du Traité de Paix, la décision définitive dépend du Conseil de la Société des Nations, appelé à statuer en cas de contestations. Il n'est dit nulle part que la Conférence du Travail soit compétente pour arrêter la liste des huit Etats de la plus haute importance industrielle en l'absence de contestations. La décision du Comité d'Organisation sera portée à la connaissance de toutes les Puissances, dont plusieurs ne manqueront pas de protester. L'affaire sera donc certainement portée devant le Conseil, où les chances de l'Espagne d'être préférée à la Suisse seront certainement meilleures qu'elles ne l'étaient dans notre Commission. [...]¹²

6 août, 10 h. matin.

Depuis hier, il s'est produit deux faits nouveaux dont je m'empresse de vous rendre compte:

1. Le délégué américain de notre Commission, qui est encore à Londres, a reçu de son Gouvernement une dépêche dont j'ai l'honneur de vous transmettre copie. Comme cette dépêche est signée par un membre du Gouvernement de M. Wilson, il faut admettre que le Président donnera suite à la résolution votée par le Congrès. Il faut donc s'attendre à ce que le Gouvernement des Etats-Unis lance dans quelques jours les invitations à la Conférence Internationale du Travail qui se réunira probablement à Washington le 29 octobre. Il n'est pas très clair d'après le texte de ce télégramme si l'Allemagne sera incluse dans les invitations. Mais cette possibilité n'est en tout cas pas expressément exclue.

12. *Suit un passage sur le personnel du secrétariat de la Conférence de Washington.*

2. Le deuxième fait très important est constitué par les décisions du Congrès d'Amsterdam. Il paraîtrait, d'après ce que nous savons de ses décisions, que les organisations ouvrières de l'Angleterre et des Etats-Unis seraient les seules qui consentiraient à envoyer un délégué à Washington, si l'Allemagne devait être exclue du Congrès. Mes collègues estiment qu'aucun Gouvernement ne saurait désigner un délégué ouvrier qui ne serait pas proposé par l'organisation ouvrière la plus représentative de son propre pays. Or, nous sommes unanimes à penser que le Congrès de Washington sans participation des organisations ouvrières serait condamné, sinon à un fiasco absolu, du moins à un sérieux échec.

Ces deux faits ont décidé deux de mes collègues qui restent à Londres, c'est-à-dire les représentants de l'Angleterre, des Etats-Unis, de l'Italie et du Japon, à télégraphier hier à M. Fontaine pour l'informer de la décision américaine et pour lui proposer une nouvelle réunion du Comité d'Organisation. Cette nouvelle réunion devrait avoir lieu dimanche prochain à Paris ou à Londres. Les membres du Comité d'Organisation devraient en attendant sonder leur Gouvernement et les représentants de leur pays à Amsterdam au sujet de la situation nouvelle créée par la décision du Congrès ouvrier. Pour le moment, mes collègues semblent tous admettre que la convocation de l'Allemagne ou au moins de ses délégués ouvriers à Washington s'impose. C'est très nettement l'avis de M. Stewart et j'ai lieu de penser que le délégué britannique recevra des instructions favorables aussi. Sir Eric Drummond, avec qui j'eus hier une longue conversation, comme vous le verrez d'après mon rapport adressé au Département politique, m'a déclaré qu'à son sens, les Alliés s'étaient engagés vis-à-vis de l'Allemagne à l'inviter à participer à l'Organisation Internationale du Travail après la Conférence de Washington, mais qu'ils ne s'étaient pas interdits par là de l'inviter à Washington même.

M. Butler et M. Barnes, Ministres travaillistes sans portefeuille, que j'ai vus ce matin m'ont dit qu'ils comptaient avoir cet après-midi une conférence avec les délégués anglais de retour d'Amsterdam. J'espère savoir ce soir ce qui s'y sera dit et je ne manquerai pas de vous en faire part.

Pour le moment, je suis extrêmement embarrassé sur le parti qu'il me faut prendre. Si, ainsi que le proposent mes collègues ici, le Comité d'Organisation se réunit à nouveau dimanche à Paris ou à Londres, il me paraîtrait indiqué de ne pas rentrer en Suisse auparavant. Je crois pouvoir admettre en effet que je connais vos désirs, ainsi que les vues de nos délégués ouvriers à Amsterdam, qui ne peuvent être que très favorables à l'invitation de l'Allemagne à Washington. Je sais aussi par les déclarations que vous aviez bien voulu me faire lors d'une de nos dernières entrevues que la Suisse était décidée à participer au Congrès de Washington, même si l'Allemagne n'y était pas invitée. Mais s'il ne me paraît donc pas indispensable de reprendre contact avec Berne avant dimanche et si le Comité doit se réunir à nouveau à cette date, j'ai grande hâte à rentrer chez moi. Je me permettrai de vous communiquer ma décision à ce sujet dès qu'elle aura été prise, c'est-à-dire je pense ce soir après ma nouvelle entrevue avec mes collègues.

Sir Eric Drummond, à qui j'ai remis la liste de nos candidats traducteurs pour Washington, s'est montré très sympathique à nos propositions. Il m'a dit que d'ici à quelques jours il se mettrait directement en rapport avec MM. Thommen, Fatio et Thudichum, dont les services pourraient lui être précieux, non seulement à Washington, mais, s'ils devaient y faire leurs preuves, plus tard dans l'Organisation permanente de la Société des Nations.

6 août, 7 h.45 soir.

Des renseignements recueillis cet après-midi me déterminent à partir demain matin de Londres pour être 24 heures après à Valavran, d'où je vous expédierai ce rapport. J'ai revu M. Butler cet après-midi. Il avait eu une conférence avec M. Appleton, Président du Congrès d'Amsterdam.

M. Appleton aurait déclaré que, même si l'Allemagne n'était pas invitée à participer à la première conférence de Washington, il croyait que les organisations ouvrières françaises se décideraient à s'y faire représenter, malgré la résolution contraire votée à Amsterdam. Il ne croyait pas qu'il en serait de même pour l'Italie, la Belgique et les Pays neutres.

Sir Eric Drummond, que j'avais vu auparavant, pensait qu'en faisant savoir aux Allemands qu'ils seraient admis à Washington dès le deuxième jour de la session du mois d'octobre, on réussirait peut-être à s'assurer la collaboration de toutes les délégations ouvrières. Tel n'est point l'avis, paraît-il, de M. Appleton, qui pense que seule une capitulation complète devant les décisions du

122

6 AOÛT 1919

Congrès d'Amsterdam déterminerait les délégations ouvrières, sauf celles des Etats-Unis, de l'Angleterre et de la France à participer à la Conférence.

Comme une décision à cet égard ne saurait être prise sans pourparlers forcément laborieux entre les divers Gouvernements intéressés, je doute que la séance du Comité d'Organisation, projetée pour dimanche prochain, puisse avoir lieu.

C'est ce qui me décide, d'accord avec M. Butler, de ne pas renvoyer mon départ, mais de rentrer le plus vite possible à Genève. Il va sans dire que je m'y tiendrai absolument à votre disposition pour compléter oralement ce rapport, dont je vous prie de bien vouloir excuser la rédaction trop hâtive.

P.S. Valavran, le 8 août 1919, 2h.30s.

Rentré ce matin, je reçois à l'instant la dépêche de Butler de Londres:

«Meeting cannot take place before ... next week.».

R.